

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

ETAIENT PRESENTS : BILLON Pascale, BUTAUD Josette, DESESTRET Mireille, FRANÇOIS Sandrine, POULLAILLON Karine, RENIER Annick, BLANC David, CETTIER Patrick, LUBAC Jean-François, MAIRE Julien, MEUGNIER Didier, NURY Yvan, REVERCHON Bernard

ABSENTS EXCUSES : ZAMPICCOLI Christine, PEYROT Alain

SECRETAIRE : RENIER Annick

Le PV du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Précisions :

Radar pédagogique : posé du 2 au 16 novembre. Très peu de véhicules dépassent les 30 ou 35 km/h.

Pose de cage pour capture de chats : opération annulée en attente de devis pour la campagne de stérilisation.

APSOAR : spectacle prévu le 7 novembre annulé.

Recensement de la population : reporté en 2022 à cause du COVID.

Renouvellement de la convention adhésion au service mutualisé ADS

Accord du Conseil pour que la commune de LEMPS renouvelle son adhésion au service mutualisé ADS géré par ARCHE Agglo du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions contractuelles définies pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec une participation financière pour chaque document :

Certificat d'urbanisme opérationnel (b) : 80 €

Déclaration préalable : 140 €

Permis de démolir : 160 €

Permis de construire : 200 €

Permis de construire modificatif : 80 €

Transfert de permis de construire : 40 €

Permis d'aménager : 240 €

Transfert de la compétence document d'urbanisme à Arche Agglo

Suite au courrier du Président d'ARCHE Agglo qui précise que conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014, ARCHE Agglo a vocation à devenir compétente de plein droit en matière de PLU. Suite aux élections municipales et au renouvellement du conseil communautaire, ce transfert interviendra le 1^{er} janvier 2021. La loi prévoit un droit d'opposition pour les communes. Ainsi dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, les conseils municipaux peuvent délibérer pour s'opposer à la prise de compétence par l'agglo. Si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population ont délibéré dans ce sens, le transfert de compétence n'aura pas lieu.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est dotée d'une carte communale et qu'il est préférable de garder ce statut.

Le conseil s'oppose au transfert de la compétence document d'urbanisme à ARCHE Agglo.

Prise en charge financière des masques et du gel hydroalcoolique

Distribution de masques au printemps : 3.93 € l'unité. Subvention de l'État (50 % d'une base de 2 €) : 1 €.

Participation d'Arche Agglo (2/3) : 1.95 €. Part de la commune 0.98 € à payer soit un total de 776,31 €.

Gel hydroalcoolique : à destination de l'école, de la mairie et des employés communaux pour un coût de 119,76 € (gel + robinet + flacons).

Accord du conseil pour remboursement à Arche Agglo.

Révision du tarif de location de la salle des fêtes

Le conseil décide de ne pas changer les tarifs actuels.

Pour rappel : 155 € pour les habitants de la commune, 360 € pour les particuliers hors commune.
Journée supplémentaire : 55 €, lavage des sols : 70 €

Révision du loyer des logements communaux

Au 1^{er} janvier 2020, les loyers seront de :

Logement de l'école : 505 €

Logement du rez-de-chaussée du presbytère : 402 €

Logement de l'étage du presbytère : 417 €

Les charges mensuelles (chauffage) pour les logements du presbytère sont de 60 € avec réajustement en fin d'année.

Cado chèques pour le personnel

Le personnel reçoit depuis plusieurs années des « CADO CHÈQUES » commandés auprès de la Poste. Cette opération sera renouvelée pour 2020 pour un montant de 680 €, chèques répartis en fonction du temps de travail.

Création commission salle des fêtes et commission village

Commission salle des fêtes : Nury Yvan, Billon Pascale, Meugnier Didier, Butaud Josette

Commission village : Nury Yvan, Desestret Mireille, Maire Julien

Divers

Compte rendu du Conseil d'école par Mireille Desestret

Effectifs : à Lemps 15 PS, 13 MS, 9 GS, 15 CP 16 CE1 soit 68 élèves.

À Étables : 13 CE2, 15 CM1, 10 CM2 soit 38 élèves pour un total de 106 élèves sur le RPI.

A Lemps : Mélina François a remplacé Claire-Marie Gervais.

Marché de Noël annulé.

Didier Meugnier présente le compte rendu de la réunion sur le plan Energie-Climat.

Mme Morel, chargée de mission Energie-Climat auprès d'ARCHE Agglo a visité les bâtiments communaux susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques, seulement sur 2 ou 3 toits seraient éligibles, une étude est en cours.

Le compte rendu de la Commission Développement économique et emploi d'Arche Agglo est présenté par Bernard Reverchon.

David Blanc présente les travaux de voirie en cours.

Curage du puit perdu de la contre-allée.

Les travaux au rond-point de la Tuilière sont prévus en début d'année.

Le nettoyage des puits perdus sur la RD 86 a été demandé au Service des routes du Département.